

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 2

Rubrik: Note de la rédaction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le clearing serait bientôt liquidé et remplacé par un système de paiement libre.

La levée du secret bancaire a été reconnue irréalisable en Suisse. Par contre — cette information étant donnée sous toutes réserves — les avoirs français en Suisse seraient bloqués et il ne pourrait en être disposé que moyennant un avis favorable délivré par le Gouvernement français, selon des conditions qui resteraient à établir.

Par ailleurs, la Suisse livrerait à la France de l'énergie électrique, par l'entremise d'usines de la région du Léman, des machines pour le rééquipement industriel ainsi que 500 wagons-citernes, en contre-partie de quoi elle recevrait du fer, du charbon, des engrais et d'autres produits importants. Un premier échange de 2.000 tonnes de papier fournies par la Suisse contre 1.000 tonnes seulement de fines maigres d'Auvergne serait en cours d'exécution.

Selon Reuter (Gazette de Lausanne du 14 mars 1945) des négociations se dérouleront prochainement à Paris entre la France et la Suisse pour faire suite aux entretiens de Berne.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les accords de Berne. On peut dire que, d'une manière générale, la Suisse a tenu à faire son possible pour satisfaire aux demandes alliées, sinon dans leur intégralité, du moins dans la mesure compatible avec sa neutralité. Elle a fait des concessions importantes entrant immédiatement en vigueur et devant lesquelles les contre-prestations alliées apparaissent plutôt

comme « des promesses à longue échéance » (Correspondance économique, technique, professionnelle, 12 mars 1945, page 1.964).

Bien que les Alliés soient prêts à aider la Suisse de leur mieux, il est évident — comme le relève le Times (9 mars 1945) — qu'elle ne doit pas s'attendre à recevoir plus que les pays dévastés par la guerre, qui ont un droit de priorité.

Les Suisses devront donc accepter, si la nécessité s'en fait sentir, de nouvelles réductions de leurs rations alimentaires. En effet, au rythme de 220 wagons par jour, qui représente le dixième du trafic nécessité avant la guerre par notre ravitaillement, il ne faudra pas moins de six mois pour amener en Suisse les 400.000 tonnes de marchandises entreposées dans la péninsule ibérique.

Les négociations ont cependant permis aux délégués alliés de se rendre compte de visu de la situation économique et même politique de la Suisse. Elles ont été aussi l'occasion d'un nouveau rapprochement entre Paris et Berne, la délégation française ayant fait preuve d'un esprit particulièrement amical et compréhensif à l'égard de la Suisse.

Témoignage d'une bonne volonté réciproque, les accords de Berne auront permis d'établir une base solide pour de futures ententes grâce auxquelles l'économie retrouvera son équilibre dans un monde où la Paix sera enfin revenue.

J.-P. GRENIER

Docteur en droit.

NOTE DE LA RÉDACTION

Pour répondre à la demande de plusieurs Membres désireux de compléter notre documentation, nous avons décidé de retarder la publication des études prévues sur les principales industries françaises et suisses. Celle-ci paraîtront à partir du numéro 4.

RECTIFICATION

Dans le rapport consacré à l'activité de notre Compagnie durant le dernier trimestre de 1945, il convient de lire : « Puis, pendant plus de quatre ans, la France métropolitaine n'a été ni en paix, ni en guerre... » et non « deux ans » comme un lapsus calami nous l'a fait dire. Nos lecteurs auront d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes.